



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Asie du Sud-Est

Question écrite n° 42841

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'intérêt et l'importance qui s'attacheraient à ce que la France soit davantage présente dans les pays d'Extrême-Orient où elle le fut, notamment dans l'ancienne Indochine. Il apparaît en effet que Taiwan, la Corée, Hong-Kong, etc., investissent en Indochine, et singulièrement à Saïgon, alors que la France y a été longtemps présente et devrait y rester activement. Il lui demande de lui préciser les perspectives de l'action du Gouvernement pour que la présence française, tant commerciale que culturelle, continue à s'affirmer dans ces pays où son rayonnement fut si important.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre des affaires étrangères sur les actions du Gouvernement en faveur du renforcement de la présence française en Extrême-Orient et, plus particulièrement, dans les pays de la péninsule indochinoise. Comme le Président de la République l'a indiqué à la veille du premier sommet entre l'Europe et l'Asie, qui s'est tenu à Bangkok au mois de mars dernier, la France se doit d'être plus présente en Asie. Pour réaliser cet objectif, le Gouvernement a notamment le souci du développement continu des relations avec les pays de la péninsule indochinoise, où la France dispose, du fait de l'histoire et du partage de la langue française, d'atouts particuliers. Sur le plan politique, la France a œuvré pour favoriser le renforcement de la stabilité dans la péninsule indochinoise et soutenir la réinsertion des trois pays concernés dans la communauté internationale. Ainsi a-t-elle coprésidé la conférence de Paris sur le Cambodge qui a permis un retour de la paix dans la région après plus d'un demi-siècle de conflit. De même, la France a renoué, dès 1989, avec le Vietnam et le Laos, un dialogue politique étroit. Par ailleurs, une coopération bilatérale importante a été mise en place en direction du Cambodge, du Laos et du Vietnam. La France est au deuxième rang des pays donateurs d'aide au Cambodge et au Vietnam. Le ministère des affaires étrangères consacre ses deux plus importantes enveloppes de coopération en Asie, au Vietnam et au Cambodge, la cinquième étant destinée au Laos. La France privilégie, dans ses actions de coopération, l'appui à la formation des ressources humaines, afin de favoriser le succès des réformes entreprises par les trois pays de la péninsule indochinoise. L'enseignement et la promotion de la langue et de la culture françaises participent pleinement à cet objectif. Outre les formations dispensées au sein des centres culturels français, la France fournit un appui à plusieurs universités et institutions d'enseignement supérieur qui utilisent le français comme langue de travail et développe un programme d'enseignement du français dans l'enseignement secondaire. Avec des parts de marché supérieures à 5 %, la présence économique française est encore insuffisante mais proportionnellement plus forte dans les trois pays de la péninsule indochinoise que partout ailleurs en Asie. L'ouverture rapide de ces pays sur leur environnement régional très dynamique nous incite à accroître nos efforts. Pour ce faire, la mise en place de protocoles financiers annuels et les interventions de la Caisse française de développement permettent, tout en répondant aux besoins de ces pays, notamment dans les domaines des infrastructures et du développement rural, de favoriser l'implantation des entreprises françaises. L'organisation, pour la première fois en Asie, du Sommet de la francophonie qui se tiendra à Hanoï fin 1997, constituera un événement important

pour les trois pays concernées, tous membres du mouvement de la francophonie. Il fournira à la France l'occasion de renouveler son attachement à des relations privilégiées avec le Vietnam, avec le Cambodge et avec le Laos.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42841

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4876

Réponse publiée le : 4 novembre 1996, page 5758